



Frais de gardiennage suite dépôt véhicule voé

Par **Tipou**, le **04/09/2022** à **12:14**

Bonjour,
Le 22 juillet 2022 dernier j'ai déposé plainte a la police de ma ville car ma moto a été volée.
Le 31 août 2022 la gendarmerie du département limitrophe m'a contacté pour m'indiqué que ma moto a été retrouvée incendiée et qu'elle avait été déposée dans un garage ou elle était depuis et que je devais appeler ce dernier.
Lors de mon appel le lendemain le garagiste m'a informé que les frais pour l'amener à leur garage + de gardiennage s'élevaient, pour le moment, a 580€ puisqu'elle était chez eux depuis 15 jours.
En rappelant la gendarmerie pour savoir pourquoi on ne m'en avait pas informé dès la découverte et demandé ce que je souhaitait faire, la gendarme m'a indiqué qu'ils avaient mis du temps à l'identifier et que je devais m'arranger avec le garage.
J'ai indiqué au garage que je n'avais pas les moyens de payer puisque mon assurance n'a pas pris en charge le vol et ne prend pas en charge l'assistance. Qui plus est que je n'avais pas autorisé ni signé un document donnant mon accord concernant le dépôt dans un garage ni un remorquage et que je ne souhaitais pas reprendre mon véhicule incendié. Néanmoins que je pouvais venir le chercher pour le faire détruire pour trouver un compromis.
Le garage ne souhaite rien entendre et me somme de payer. Ils m'ont informés que les frais de gardiennage continueraient à courir et qu'ils m'enverrai un huissier de justice et que cela pouvait être prélevé sur salaire.
En résumé, ma moto a été volée, j'ai déposé plainte puis elle a été retrouvée incendiée, la gendarmerie l'a fait déposer sans m'en avertir dans un garage puis m'a appelé 15 jours plus tard pour m'en informer. Je n'ai donc plus de moto, pas d'argent pour payer le garage qui l'a récupéré et la garde sans mon autorisation et a présent la menace d'un huissier de justice...
Que dois/puis je faire ?
Merci pour votre retour je suis démunie face à la situation..

Par **morobar**, le **05/09/2022** à **11:49**

Bonjour,

Qui plus est que je n'avais pas autorisé ni signé un document donnant mon accord concernant le dépôt dans un garage ni un remorquage

Du juridique à la petite semaine.

Que dois/puis je faire ?

Payer. D'être mal assuré comme c'est le cas, est un choix personnel de gestion qu'il faut maintenant assumer.